

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA DEUX CENT CINQUANTE-DEUXIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 17 MAI 2004

- * 252-CX-1097 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et l'Université du Québec en Outaouais
- * 252-CX-1098 concernant l'approbation de la version révisée du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés (ISMANS)

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (Loi 65).